

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 septembre 2022

N°22/033

RJ/PHD/SA

Objet : Modification des représentants des collectivités territoriales aux commissions administratives paritaires.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois de septembre, le conseil d'administration dûment convoqué par Monsieur le président, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS. Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents (12) :

M. Michel BRUNET, Mme Josselyne COSTE-LENNON, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, M. Patrick VIVOS, M. Stephen PARRAUD, M. Gilbert REINAUDO, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI, M. Gérard BENOIT.

Absents représentés (6 dont 4 procurations) :

Mme Michèle COTTRET donne pouvoir à Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Sabine DANERI donne pouvoir à M. Michel GRAMBERT, M. Christophe IACOBBI donne pouvoir à M. Gilbert REINAUDO, M. Bernard LIPERINI est représenté par son suppléant M. Stephen PARRAUD, Mme Marion MARCHAL donne pouvoir à Mme Brigitte DURAND, M. René VILLARD est représenté par son suppléant M. Gérard BENOIT

Absents excusés :

M. Gérard AURRIC et sa suppléante Mme Céline OGGERO-BAKRI, M. Olivier CICCOLI et son suppléant M. Serge PRATO, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNIAT,

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BRUNET.

Madame Sylvie SAMBAIN, vice-présidente, rappelle que les membres du collège des élus locaux des commissions administratives paritaires sont désignés parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission administrative.

Elle informe que madame Marie-Rose COUTON n'est plus membre du conseil municipal de la commune de MEZEL. Il est donc nécessaire de la remplacer au sein de la CAP de catégorie C. Il est proposé de désigner **Anne-Marie CHABAUD**, adjointe au maire d'ONGLES pour lui succéder.

Le président propose d'adopter cette modification de la composition des commissions administratives paritaires.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics – article 5

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux Centres de Gestion ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Où l'exposé ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (16 voix pour) :

- ✓ **Désigne** madame Anne-Marie CHABAUD, adjointe au maire d'ONGLES, comme membre titulaire des Commissions Administratives Paritaires de catégorie C ;
- ✓ **Fixe** la liste des membres titulaires et suppléants des trois commissions administratives paritaires ainsi qu'il suit :

TITULAIRES

- ✓ Catégorie A :
 - Jacques DEPIEDS**, Maire de Mane ;
 - Josselyne COSTE-LENNON**, Adjointe au Maire de MANOSQUE ;
 - Marion MARCHAL**, Adjointe au Maire d'ORAISON ;
 - Patrick VIVOS**, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération.
- ✓ Catégorie B :
 - Jacques DEPIEDS**, Maire de Mane ;
 - Patrick VIVOS**, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération ;
 - Bernard LIPERINI**, Maire de CASTELLANE ;
 - Marion MARCHAL**, Adjointe au Maire d'ORAISON ;
 - Michèle COTTRET**, Adjointe au Maire de GREOUX-LES-BAINS.
- ✓ Catégorie C :
 - Jacques DEPIEDS**, Maire de Mane ;
 - Anne-Marie CHABAUD**, Adjointe au Maire d'ONGLES ;
 - Christophe IACOBBI**, Maire d'ALLONS ;
 - Sabine DANERI**, Adjointe au Maire d'UVERNET-FOURS ;
 - René VILLARD**, Maire de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN ;
 - Gilbert REINAUDO**, Maire de LE BRUSQUET ;
 - Pascale SEGUIN**, Adjointe au Maire de MOUSTIERS-SAINTE-MARIE ;
 - Michèle MOUTTE**, Maire de BANON.

SUPPLÉANTS

- ✓ Catégorie A :
 - Sylvie SAMBAIN**, Adjointe au Maire de FORCALQUIER ;
 - Gilbert REINAUDO**, Maire de LE BRUSQUET ;
 - Michel GRAMBERT**, Adjointe au Maire de SELONNET ;
 - Sabine DANERI**, Adjointe au Maire d'UVERNET-FOURS.
- ✓ Catégorie B :
 - Sylvie SAMBAIN**, Adjointe au Maire de FORCALQUIER ;
 - Sabine DANERI**, Adjointe au Maire d'UVERNET-FOURS ;
 - Pascale SEGUIN**, Adjointe au Maire de MOUSTIERS-SAINTE-MARIE ;
 - Pierre FISCHER**, Maire de MONTFURON ;
 - Michel GRAMBERT**, Adjointe au Maire de SELONNET.

✓ Catégorie C :

Sylvie SAMBAIN, Adjointe au Maire de FORCALQUIER ;
Michel MANENT, Adjoint au Maire de MEZEL ;
Jean-Louis CHABAUD, Maire de BARRÊME ;
Patrick GARNON, Conseiller Municipal de MANOSQUE ;
Gérard BENOIT, Adjoint au Maire de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN ;
Josselyne COSTE-LENNON, Adjointe au Maire de MANOSQUE ;
Michèle COTTRET, Adjointe au Maire de GREOUX-LES-BAINS ;
Julien SCHMIDT, Adjoint au Maire de SAINTE-TULLE.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (*par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 20/09/2022



Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.

Publié le :

Transmit au représentant de l'Etat le :